

Organisation des séances quadripartites et de la soutenance du travail de maturité pour la MS So

Document interne

La MS So atteste les connaissances, les savoir-faire et l'aptitude générale du titulaire à accéder à une formation de niveau HES en travail social. Deux séances quadripartites encadrent le processus de formation.

PREMIÈRE SÉANCE QUADRIPARTITE

Sous la supervision d'un-e collaborateur-trice qualifié-e en travail social fonctionnant comme répondant-e de l'établissement, ou comme répondant-e du lieu de stage, l'étudiant-e prépare et rédige des objectifs spécifiques de stage s'inscrivant dans les objectifs généraux de la maturité spécialisée. Ces objectifs seront définis dans une première séance quadripartite réunissant la personne répondante ECG, la personne répondante de l'institution, l'expert-e HES et l'étudiant-e. Cette séance a lieu durant les quatre premières semaines de l'expérience professionnelle spécifique.

Animation : Elle est assurée par un-e répondant-e ECG.
Durée : 90 minutes environ.

CONTENU DE LA SÉANCE

1. L'étudiant-e décrit son processus d'intégration dans l'établissement social
2. La personne répondante de l'institution évalue les premiers temps de formation de l'étudiant-e
3. L'étudiant-e présente ses objectifs de formation
4. Les personnes répondantes ECG et HES questionnent l'étudiant sur ses objectifs de formation et proposent si nécessaire quelques compléments.
5. La séance se termine avec un mot de conclusion de tous (tour de table pour un bref feedback de la séance).

Après la séance, le document 2 est mis au propre et signé par l'étudiant-e et la personne répondante ECG.

DEUXIÈME SÉANCE QUADRIPARTITE

Les évaluations de l'expérience spécifique et du rapport de stage et de sa présentation orale donnent lieu à une deuxième rencontre quadripartite réunissant l'étudiant-e, la personne répondante de l'établissement, l'expert-e HES et la personne répondante ECG. Les évaluations de l'expérience spécifique et du rapport de stage se définissent sur la base des critères d'évaluation du contrat (doc. 3). Les évaluations résultent d'un consensus de délibération entre la personne répondante de l'institution, l'expert-e HES et la personne répondante ECG.

Cette séance a lieu durant les 2 dernières semaines ou dans les 2 semaines qui suivent la fin de l'expérience professionnelle spécifique.

Le rapport écrit de l'EPS doit être remis par l'étudiant-e aux répondant-e-s de l'établissement et de l'ECG ainsi qu'à l'expert-e HES, sous forme papier ou PDF, 3 jours avant la séance.

Animation : Elle est assurée par un-e répondant-e ECG.
Durée : 90 minutes environ.

CONTENU DE LA SÉANCE

1. Présentation synthétique (environ 15 minutes) et analyse de l'expérience pratique par l'étudiant-e qui décrit les éléments clés de sa formation :
 - une situation marquante qui a permis d'apprendre quelque chose du métier,
 - la manière dont les objectifs ont été réalisés,
 - ce que les objectifs ont permis d'apprendre, de comprendre ou les compétences qu'ils ont permis d'acquérir,
 - l'évolution de ses motivations pour la pratique du métier.
 L'étudiant peut disposer de tous les documents ou supports qui lui semblent nécessaires pour cette présentation.
2. Questions des expert-e-s sur le processus réalisé.
3. Évaluation du responsable de terrain de formation pratique.
4. Évaluations formelles de l'expérience spécifique et du rapport de stage en l'absence de l'étudiant-e.
5. Transmission orale des évaluations à l'étudiant-e.
6. La séance se termine avec un mot de conclusion de tous (tour de table pour un bref feed-back de la séance).

SOUTENANCE DU TRAVAIL DE MATURITÉ

La soutenance a lieu environ 4 semaines après la 2^{ème} séance quadripartite et le TM doit être remis à la personne répondante de l'ECG et à l'expert-e, sous forme papier, une semaine avant la soutenance.

CONTENU DE LA SÉANCE

La soutenance dure environ 70 minutes réparties comme suit :

1. Présentation orale du travail par l'étudiant-e : 20 minutes
L'étudiant-e décrit la ou les situations significatives de son stage qui ont motivé la recherche et la réflexion. Il présente la problématique choisie, les pistes de compréhension de cette problématique et les pistes de solution envisagées. L'étudiant décrit les connaissances acquises lors de sa recherche et identifie en quoi ces connaissances auront une influence sur son agir.
2. Discussion avec le jury : 20 minutes
Échange sur les différents éléments de la recherche.
3. Délibération du jury : 20 minutes
L'évaluation résulte d'une discussion entre la personne répondante de l'ECG et l'expert-e HES sur la base des critères officiels. La délibération se fait en l'absence de l'étudiant-e.
4. Conclusion de la séance d'examen : 10 minutes
L'évaluation est transmise à l'étudiant de manière précise. Celui-ci donne son point de vue sur ce qu'il comprend de l'évaluation effectuée.